

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

Procès-verbal de la séance extraordinaire convoquée par avis signifié à chacun des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Ulric tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 00 min au 130, avenue Ulric-Tessier à Saint-Ulric. Sont présents les conseillers (ères) Annie Bernier, Nancy Paquet, Steve Bernier, Gaétan Bergeron Jean-François Caron, formant quorum sous la présidence de Monsieur Michel Caron, maire.

Est absente : Mme Marie-Hélène Bouillon

Madame Louise Coll, directrice générale est aussi présente et fait fonction de secrétaire.

### **1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Michel Caron, maire constate le quorum à 19 h 00 min et déclare la séance ouverte.

### **2-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2022-226**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2023 et du programme triennal des immobilisations 2023-2024-2025
4. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2022-342 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2023 pour la Municipalité de Saint-Ulric
5. Période de questions portant exclusivement sur le budget et le programme triennal des dépenses en immobilisations ;
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Jean-François Caron  
ET RÉSOLU à l'unanimité d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

### **3-ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

#### **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023**

**2022-227**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption de ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2023 totalisent une somme de 2 888 838\$ ventilée comme suit :

<b>REVENUS</b>	
TAXES SUR LA VALEUR FONCIÈRE	1 409 928\$
TARIFICATION POUR SERVICES MUNICIPAUX	509 065\$
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES	21 567\$

TRANSFERTS	716 904\$
SERVICES RENDUS	84 439\$
AUTRES REVENUS	146 935\$
AFFECTATION SURPLUS	
<b>TOTAL DES REVENUS ET AFFECTATIONS</b>	<b>2 888 838\$</b>
<b>DÉPENSES</b>	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	504 792\$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	321 031\$
TRANSPORTS	921 242\$
HYGIÈNE DU MILIEU	442 572\$
LOGEMENT SOCIAL	12 000\$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	138 785\$
LOISIRS ET CULTURE	259 622\$
FRAIS DE FINANCEMENT	39 794\$
REMBOURSEMENT EN CAPITAL	249 000\$
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATIONS</b>	<b>2 888 838\$</b>

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Annie Bernier ET RÉSOLU d'adopter les prévisions budgétaires de la Municipalité de Saint-Ulric pour l'exercice financier 2023 lesquelles totalisant une somme de 2 888 838\$.

ADOPTÉE

**ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL  
DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2023-2024-2025**

**2022-228**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Ulric doit procéder à l'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025;

PROJETS	2023	2024	2025	Financement		
				<b>2023</b>		
Chemins et routes		200 000 \$	200 000 \$	Budget		
usine eau potable	6 000 000 \$			Aide financière- Emprunt		6 000 000 \$
	6 000 000 \$					
<b>TOTAL</b>	<b>6 000 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>200 000 \$</b>	<b>INVESTISSEMENTS</b>	<b>2023-2024-2025</b>	<b>6 400 000 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE**

il est proposé par Monsieur Steve Bernier ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2023-2024-2025

ADOPTÉE

**4- AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO :  
2022-342 FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET  
SPÉCIALES ET LES DIFFÉRENTS TARIFS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023  
POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC**

**2022-229**

Madame la conseillère Madame Annie Bernier

donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro : 2022-342 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales et les différents tarifs de l'année financière 2023 pour la Municipalité de Saint-Ulric.

*Un projet de ce règlement est présenté par le conseiller Madame Annie Bernier séance tenante.*

**5- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE BUDGET ET LE PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025**

Il y a eu une période de questions réservée au public portant exclusivement sur le budget 2023 et le programme triennal des dépenses en immobilisations 2023-2024-2025.

**6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2022-230**

L'ordre du jour étant épuisé,  
Il est proposé par Madame Nancy Paquet  
ET RÉSOLU que la séance soit close à 19h05.  
ADOPTÉE

---

*Je Michel Caron, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.*

---

Louise Coll, GMA  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

---

Michel Caron, maire

